PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
de
MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA,** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, ~~CASTEL Guillaume~~, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean, ~~BIGNON Jérôme~~, DE LA HITTE Edouard, ~~BOURCET Benoît~~, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire
Excusés : CASTEL Guillaume, BIGNON Jérôme, BOURCET Benoît, LECHAT Anne-Sophie
Secrétaire de séance : STUMBOFF Richard
Pouvoirs : CASTEL Guillaume donne pouvoir à MICHEL Benoît
BIGNON Jérôme donne pouvoir à RETAILLE Claire
BOURCET Benoît donne pouvoir à STUMBOFF Richard
LECHAT Anne-Sophie donne pouvoir à GLORIA Fabrice

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du précédent procès-verbal

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2023.

Mme Hauville revient sur la partie du compte-rendu qui concerne le projet d'agrandissement de la coopérative agricole Agrial. Au début du débat sur ce sujet, il est indiqué dans le procès-verbal : « Mme Hauville demande l'intérêt d'un agrandissement du site Agrial ». Cette phrase peut laisser croire que Mme Hauville est contre ce projet alors que son intervention avait pour objectif de se faire expliquer le projet d'agrandissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2023.

Vente du presbytère

De nombreuses visites du presbytère ont eu lieu ces dernières semaines. La plupart des visiteurs n'ont pas souhaité faire d'offre, car le prix de vente additionné à l'enveloppe de travaux à prévoir dépassait leur budget.
Lors de la précédente réunion de conseil municipal, il avait été décidé de diminuer le prix de vente du presbytère. Il avait alors été convenu de présenter ce bien à 200.000 euros.

Nous venons de recevoir deux offres pour l'acquisition de ce bien :
- Une offre à 171.000 euros net vendeur, avec clauses suspensives d'obtention de prêt.
- Une offre à 177.000 euros net vendeur avec apport et accord de principe de la banque du prêt.

Les deux projets ont pour objectif de faire du presbytère une résidence principale.
Le marché de l'immobilier est de plus en plus tendu. Les organismes bancaires sont de plus en plus prudents quant aux attributions de prêts.
M. le Maire rappelle que la vente du presbytère permettra le financement du lotissement à côté de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la vente du presbytère pour la somme de 177.000 euros net vendeur.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à la vente du presbytère.

Assurances communales

Un bilan a été effectué avec l'assureur de la commune par rapport aux différents contrats et garanties. En parallèle, nous avons sollicité une étude d'un assureur concurrent afin de pouvoir comparer les tarifs et les garanties.
Il s'avère que l'assureur Axa BGG a revu son offre, notamment en diminuant le montant de la prime d'assurance du camion de la commune. Les garanties présentées sont supérieures à celle de la 2ème offre.
Il est donc décidé de maintenir l'offre avec l'assureur Axa BGG.

Devis

Adressage : Le groupe qui travaille sur l'élaboration de ce projet a terminé la dernière phase de recensement des besoins en plaques, panneaux et numéros de rues. La mise en place de l'adressage sur l'ensemble du territoire communal va donc pouvoir être effective dans quelques semaines.
Plusieurs devis ont été sollicités concernant la fourniture et la pose des plaques, panneaux et numéros.
Actuellement, les plaques et numéros de rues dans le bourg sont émaillés avec écriture blanche sur fond bleu et liseré blanc arrondi. Il est proposé de les maintenir à l'identique dans le bourg. Pour les nouvelles plaques et nouveaux numéros en campagne, il est proposé de retenir la même typographie en solution aluminium.
Nous avons consulté 3 entreprises, une seule est en mesure de nous proposer des plaques émaillées.

- Self Signal : tout émail : 11 922.25 euros HT
- Self Signal : tout aluminium : 10 194.33 euros HT
- Self Signal : émail et aluminium : 10 741.33 euros HT
- Signalcom : tout aluminium : 10 349.50 euros HT
- AD Equipements : tout aluminium : 9 180.00 euros HT

Au vu de la charge de travail que cette action va demander, il a été demandé un devis pour la pose des plaques, panneaux et numéros de rues. Une seule entreprise répond à tous ces critères.

- Mona (Self Signal) : pose des plaques, panneaux et numéros : 10 983 euros HT
- Signalcom : pose des plaques, panneaux : 3 720 euros HT
- AD Equipements : pose des plaques, panneaux : 5 040 euros HT

Mmes Vitry et Retaillé rappellent que la qualité des plaques émaillées est supérieure à celles en aluminium. Cela permet de maintenir l'unité du bourg.
Il s'agit de mettre en place les plaques et panneaux pour les nouveaux noms de rues, mais aussi remplacer celles abîmées ou étant différentes.
La pose ne peut pas être envisagée par les services techniques communaux du fait de la charge de travail trop importante.
L'entreprise Mona est intervenue sur la commune de la Ferrière-au-Doyen. Le travail est réalisé proprement et avec précision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de retenir le devis présenté par la société Self Signal pour la fourniture des plaques, panneaux et numéros de rues. La facture sera ajustée par rapport au devis en fonction des quantités des plaques et numéros en émail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de retenir le devis présenté par la société Mona pour la pose de l'ensemble des plaques, panneaux et numéros de rues. La facture sera ajustée en fonction de la complexité qui pourrait être rencontrée lors de la pose.

Balançoire : La balançoire située dans le square, Place St Laurent, est devenue hors d'usage. Nous avons donc demandé des devis pour le remplacement de cette balançoire qui est très appréciée des enfants.

- Méfran : balançoire mixte : 1 630 euros HT,
- Kompan : balançoire 2 sièges plats : 1 984 euros HT,
- Kompan : balançoire mixte : 2 360 euros HT,
- Cammasports : balançoire nid : 2 729 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Méfran pour l'acquisition d'une balançoire mixte d'un montant de 1 630 euros HT.

Défibrillateur : M. le Maire ne participe pas au vote, étant professionnellement concerné par le sujet.
Lors du vote du budget 2023, il avait été décidé d'ouvrir une ligne budgétaire pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes.
Parallèlement, une demande de DETR avait été faite auprès des services de la Préfecture. Cette demande a été acceptée pour une dotation de 45% du montant HT.
Il existe des défibrillateurs intérieurs et extérieurs. L'avantage des appareils extérieurs est la possibilité de les utiliser facilement grâce à leur accessibilité. Par contre, il faut une arrivée électrique pour protéger l'appareil du gel.
Cet appareil pourrait être installé sur la façade de la salle des fêtes à côté de la vitrine d'affichage. Le raccordement électrique serait réalisé assez simplement grâce à la proximité du tableau électrique.
Nous avons reçu trois devis pour un défibrillateur intérieur :

- Méfran : 1 310 euros HT,
- Sédi Equipement : 1 452.70 euros HT,
- Pharmacie Gloria : 1 908.33 euros HT.

Nous avons reçu deux devis pour un défibrillateur extérieur :

- Méfran : 1 790 euros HT.
- Sédi Equipement : 1 795 euros HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Méfran pour l'acquisition d'un défibrillateur extérieur pour la somme de 1 790 euros HT.

Câble de commande des cloches : Lors de l'entretien annuel des cloches et de leur boîtier de commande, il s'est avéré que le câble les reliant (100 mètres linéaires) ne respecte plus les normes en vigueur. Il convient donc de remplacer ce câble.
Deux devis nous sont parvenus :

- Coispel Laurent : 2 173 euros HT,
- Bodet Campanaire : 2 663 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de retenir le devis de M. Coispel Laurent pour le remplacement du câble de commande des cloches pour un montant de 2173 euros HT soit 2 607.60 euros TTC.

Filet latéral du terrain multisports : M. le Maire donne une information suite à la demande des riverains du terrain multisports. En effet, côté Rue de Schmitten, aucun filet n'arrête les ballons et les enfants sont alors tentés de traverser la voie sans forcément porter attention aux véhicules circulant Rue de Schmitten.
M. Goret indique que les ballons sortent aussi côté Rue du Stade malgré le filet.
Nous avons contacté l'entreprise qui avait installé le terrain multisports afin de chiffrer la fourniture et la pose d'un filet latéral.

- Cammasports : 3 165 euros HT

Ce point sera présenté lors du vote du budget 2024.

Entretien de l'aire de jeux : Suite à une visite du technico-commercial qui avait vendu la structure « château fort » et « carrosse » du square, nous avons reçu un devis pour l'entretien de ces structures.

- Kompan : 2 160 euros HT.

Il va être demandé aux agents des services techniques de porter une attention particulière à cette structure, nettoyer les structures et retirer les graviers qui peuvent se coincer entre les panneaux.

Repas des Aînés

M. le Maire annonce que le rassemblement de la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h30 devant la mairie. Une messe sera célébrée à 11h à l'église St Nicolas. La Lyre moulinoise et les enfants de l'école primaire joueront et chanteront la Marseillaise au Monument aux Morts.

Le repas des Aînés aura lieu à la suite de la cérémonie à la salle des fêtes. Le portage sera maintenu uniquement pour les personnes ayant des problèmes de santé ne leur permettant pas de se déplacer.
Une animation musicale sera proposée pour animer le repas.

Vente d'herbe

Les parcelles cadastrées ZK23 et AB 330 et 332 sont des herbages dont la commune de Moulins-la-Marche est propriétaire. Ces terrains sont des réserves foncières de la commune.
Le GAEC de Cour d'Evêque nous a fait une proposition d'achat d'herbe. Le montant proposé est de 220 euros, identique à celui de 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la vente d'herbe annuelle au GAEC de Cour d'Evêque pour la somme de 220 euros pour l'année 2023.

Divers

➢ M. le Maire annonce que le permis d'aménager concernant le lotissement à côté de l'école primaire sera déposé dans les prochains jours.

➢ M. le Maire fait part d'une invitation reçue pour célébrer la Sainte Geneviève le 17 novembre prochain à Alençon.

➢ M. le Maire présente l'édition du jour du Réveil Normand dans lequel Moulins-la-Marche est mis à l'honneur en page centrale. Il s'agit de la publication destinée à mettre en valeur le commerce local. Celle-ci avait été validée lors d'une précédente réunion de conseil municipal.

➢ M. Bourcet, ayant assisté à une réunion d'information organisée par le Te61, nous a transmis l'information suivante : le Te61 propose la location ou la vente de radars pédagogiques. M. le Maire profite de ce sujet pour indiquer que le radar pédagogique qui était Rue Jean Gabin a été démonté dans le cadre des travaux de cette rue. Au vu de l'aménagement de voirie, le radar pédagogique n'aura plus vraiment d'utilité à cet endroit. Il est proposé de l'installer à l'entrée du bourg en venant de la route de Soligny. Suite à la création du chemin piétonnier et à l'aménagement du passage piéton, il semble cohérent de l'installer sur cette voie afin d'alerter les véhicules arrivant relativement vite à cet endroit.
Accord en est donné à l'unanimité.

➢ M. le Maire indique avoir reçu un dossier relatif à un projet agrivoltaïque sur la commune de Moulins-la-Marche. Ce projet s'étendrait sur 28 hectares au nord de la commune.
Ce projet se développerait sur 5 ans, entre cette phase de projet, le dépôt du permis de construire, l'installation et la mise en service des panneaux photovoltaïques.
A la lecture de ce document, quelques points sont à éclaircir. Une demande d'informations a été envoyée à l'entreprise en charge de ce projet mais nous sommes dans l'attente d'un retour. En effet, la présentation indique que le projet n'est pas impacté par les zones humides alors que la cartographie révèle le contraire. De plus, il est fait état d'un maintien de l'activité agricole sans autre précision. Il est difficile de voir comment une activité agricole peut se maintenir avec des panneaux au sol.
Il s'agit actuellement d'herbages qui sont exploités et entretenus. Nous ne sommes pas ni sur des friches ni sur des terrains pollués. De plus, ces terres sont très faiblement pentues.
Mme Retaillé se questionne sur le nombre de transformateurs, sur les impacts et les nuisances que cela va engendrer.
De nombreuses habitations sont aussi à proximité de ce projet.
Il faut aussi relever la proximité du captage de Ronxou qui récupère les eaux de surfaces pour l'alimentation en eau potable du secteur. M. le Maire souhaite que l'information de l'existence de ce projet soit largement diffusé pour que tous les acteurs concernés soient informés.

➢ M. le Maire relate le bon état d'avancement des travaux de la Rue Jean Gabin. Le beau temps permet que le chantier avance rapidement. Il y en a encore pour environ 2 mois de travaux.

➢ M. le Maire rappelle que la France Services est très sollicitée. Les deux agents sont bien occupés avec les diverses demandes à traiter.

Questions diverses

➢ M. Stumboff faire part de la demande d'un administré qui souhaiterait que des bancs soient installés dans la Rue Jean Gabin. Cette rue est longue et la présence de bancs permet de faire une pause sur le trajet. Il y avait deux bancs auparavant. Une fois les travaux terminés, des bancs seront installés à nouveau.

➢ Mme Hauville souhaite savoir si la commune a eu un retour quant aux demandes d'entretien du gymnase. La CDC a répondu que les travaux ont été chiffrés mais ils ne sont pas inscrits au budget 2023. Nous espérons une inscription au budget 2024

➢ Mme Hauville et Mme Vitry ont assisté à l'inauguration de la nouvelle enseigne de la médiathèque intercommunale. Cette enseigne a été réalisée par l'auteur Alain Chiche, créateur de la fresque sous le préau de l'école primaire.

➢ M. de la Hitte s'interroge sur la date de réouverture du square suite à la présence d'abeilles. Il va être demandé aux agents des services techniques d'enlever l'affiche puisque le square peut maintenant être utilisé.

➢ M. Fardoit a été interpellé par rapport à un problème de radiateur à la salle des Tilleuls. Une intervention du plombier va être sollicitée afin de trouver une solution à ce dysfonctionnement.

➢ M. Fardoit déplore aussi le claquement des tampons d'assainissement collectif dans la Grande Rue. A chaque passage de véhicules sur un tampon, il y a un double claquement. C'est très pénible notamment la nuit quand il n'y a pas d'autres bruits parasites. Des demandes d'interventions ont déjà été effectuées auprès des services techniques de la communauté de communes des Pays de L'Aigle qui ont la compétence assainissement. Une nouvelle demande va être saisie.

Prochaine séance le 8 novembre 2023
Levée de séance à 22h15.

Le Maire,
Fabrice GLORIA

MAIRIE MOULINS-LA-MARCHE
61380 (Orne)